

Monsieur le Directeur,

Conformément à votre note du 10 mai 2006 le libre-service AGORA est ouvert dans les services de Bonneville, notamment, depuis le 15 mai.

Vous invitez les agents à vérifier les informations qui les concernent et à opérer éventuellement des corrections. Ils sont invités également à initialiser les données relatives au véhicule qu'ils sont autorisés à utiliser dans leurs déplacements professionnels. Ils doivent par ailleurs mettre à jour leur module d'ARTT avec un soin particulier...

Cette note met en avant de façon implicite le caractère convivial de l'application en question. "Les inexactitudes éventuelles constatées par les agents dans leur situation personnelle ou administrative n'ont en l'état aucun effet administratif ou pécuniaire..."

Or nous avons la surprise d'apprendre que des chefs de service entendent brusquer les choses, brûler les étapes et imposer dès le 15 mai le dépôt des plans de congés et des congés sur AGORA.

- Les instructions en la matière n'ont pas été rapportées. La seule procédure obligatoire est le dépôt papier des plans et des demandes de congés
- Votre note a le mérite d'être explicite, sans flagornerie aucune, intelligible pour le plus grand nombre sinon les plus intelligents.
- Les plans de congés ont été déposés avant le 15 mai.

Dans la période, alors que les services sont soumis à des contraintes de calendrier particulières tant en SIE qu'en CDI, de telles initiatives ne sont pas opportunes les agents ayant beaucoup mieux à faire. Cela est vrai alors même que certains ont déjà, pour partie au moins, vérifié les informations les concernant.

La liberté d'accès à l'application AGORA doit être laissée à chaque agent. Cette liberté semblait mise en avant par tous les instruments de communication de l'administration, à tout le moins lors de cette phase de découverte en conditions réelles.

Il semble dans ces conditions qu'une mise au point est nécessaire à destination des chefs de service qui exercent déjà des pressions = vous ne saisissez pas vous ne partez pas... Cela semble nécessaire pour que les collègues se consacrent aux tâches prioritaires qui sont les leurs.

Ce serait pour nous une révélation si les notes de services pouvaient ne pas être appliquées.

Je vous prie de croire que ce n'est pas de gaieté de cœur que je vous informe de cet état de chose, il est particulièrement regrettable que des chefs de service, par excès de zèle, ne respectent pas les directives de la direction et perturbent la bonne marche de leur propre service.

Je relève qu'ils vous font perdre votre temps, mais aussi celui des agents et de leurs représentants.

Je vous remercie de votre attention.

Francis LAINEZ      secrétaire de section du SNUI-74